



## Déclaration de Rabat

### **La deuxième consultation nationale sur l'efficacité du développement au Maroc De l'efficacité de l'aide à l'efficacité du Développement.**

Dans la perspective de la tenue du 4<sup>ème</sup> Forum de Haut Niveau (FHN) à Busan (Corée du Sud), sur l'efficacité de l'aide prévu les 29-30-31 novembre-1<sup>er</sup> décembre, une deuxième consultation nationale sur l'efficacité du développement des OSC a été organisée les 21 et 22 octobre 2011 à Rabat (Maroc) à l'initiative du groupe de travail marocain composé de l'Espace Associatif, de la Fédération de la Ligue Démocratique des Droits de la femme et de l'Association 3<sup>ème</sup> millénaire.

La première journée de la consultation a été l'occasion d'impliquer les Organisations de la Société civile (OSC) dans le processus de mobilisation et de plaidoyer au sujet des enjeux actuels de l'agenda international sur l'efficacité de l'aide et des défis liés à l'efficacité des politiques de développement centrées sur la réalisation des droits humains. La deuxième journée de consultation a connu la participation des acteurs institutionnels des bailleurs de fonds et des partenaires.

Au terme de ces deux jours de consultation et de dialogue avec les représentant-e-s du Gouvernement et des Partenaires Financiers (PTF) et après avoir passé en revue l'évolution du processus international sur l'efficacité de l'Aide depuis Monterrey en 2002, les représentant-e-s de la société civile marocaine déclarent et exigent :

#### **1. Evaluation des engagements du plan d'action d'Accra et la Déclaration de Paris et leur mise en œuvre**

- Les OSC ont noté l'absence d'une stratégie intégrée de « lutte contre la pauvreté » au Maroc rendant difficile l'évaluation du processus de mise en œuvre par les autorités marocaines de la Déclaration de Paris (DP) et du Plan d'Action d'Accra (PAA).
- les OSC demandent leurs implications dans le processus d'élaboration du suivi et de l'évaluation d'une telle stratégie ;
- La nécessité d'impliquer les OSC dans l'élaboration des stratégies des différents pays donateurs répondant à la mise en application du principe de l'Appropriation tel qu'énoncé par la Déclaration de Paris.
- Les OSC appellent le gouvernement marocain à adopter les principes d'Istanbul.

#### **2. Renforcement de l'efficacité des politiques du développement à partir des pratiques fondées sur l'approche des droits humains et du droit au Développement.**

- L'élaboration de mécanismes opérationnels et efficaces de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation de l'approche Droit dans l'élaboration des politiques publiques ;
- L'implication effective des OSC dans les programmes de développement régionaux et locaux considérés comme un levier important du développement ;

**Espace Associatif**

**Communication**

**55, Rue Melouiya, Appt.1, Agdal, Rabat**

**GSM : 06 61 47 22 54 / Tél. : 05 37 77 43 41 / Fax : 05 37  
77 41 83**

**[www.espace-associatif.ma](http://www.espace-associatif.ma) / [contact@espace-associatif.ma](mailto:contact@espace-associatif.ma)**

En partenariat avec :

**The Reality of Aid**  
An Independent Review of Poverty Reduction and Development Assistance

- L'institutionnalisation, au sein des conseils locaux et régionaux, de mécanismes participatifs et de concertation favorisant l'implication des OSC dans l'élaboration et le suivi des programmes de développement.

**3. Appui des OSC en tant qu'acteur indépendant et autonomes dans les projets de développement - engagement à créer un environnement favorable pour l'intervention des OSC**

- Donner aux OSC une liberté d'action et assurer un environnement favorable pour réaliser leurs projets de développement.

- Le droit des OSC au financement public et à l'instauration de mécanismes de suivi et de contrôle de ces fonds qui leur seraient alloués.

-Reconnaître les OSC en tant qu'acteurs indépendants du développement de plein droit.

**4. Appuyer la mise en place d'une structure de coopération pour un développement juste et équitable**

- Élargissement du cadre mondial de la coopération au développement en intégrant le système des Nations Unies dans le suivi du processus (au lieu de l'OCDE) allant dans le sens d'un nouveau partenariat de Développement Démocratique.

- Lors du 4<sup>ème</sup> FHN de Busan, les parties prenantes sont appelés à adopter les principes du Droit au Développement au lieu des objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) considérés comme objectif très minimalistes.

*Rabat, les 21 et 22 octobre 2011*

**Espace Associatif**

**Communication**

**55, Rue Melouiya, Appt.1, Agdal, Rabat**

**GSM : 06 61 47 22 54 / Tél. : 05 37 77 43 41 / Fax : 05 37  
77 41 83**

**[www.espace-associatif.ma](http://www.espace-associatif.ma) / [contact@espace-associatif.ma](mailto:contact@espace-associatif.ma)**

En partenariat avec :